

Europass : pour une plus grande visibilité des compétences

La transparence de compétences et qualifications dans toute l'Union européenne est un des objectifs de ce projet développé par la Commission européenne depuis 2005. Un portefeuille contenant 5 documents standardisés (CV Europass, Passeport de langues, Europass mobilité, supplément au diplôme et le Supplément au certificat) reconnaît de manière officielle les acquis d'apprentissage des bénéficiaires en mettant notamment l'accent sur les compétences linguistiques.



Remise d'Europass d'honneur lors de la Conférence internationale Erasmus+ du 13 et 14 octobre 2015 à Bruxelles

En 2015, Europass a fêté ses 10 ans en ayant connu un remarquable succès soutenu par les 102 millions de visites sur le portail Europass ou les 58 millions de CV Europass complétés en ligne.

Depuis 10 ans Europass est au service des employeurs et des citoyens pour les recrutements et la mobilité des individus, que ce soit pour se former ou pour postuler pour un emploi ou un stage.

Pour plus d'information :

<http://www.moneuropass.be/>



PLUS D'INFOS ?



AEF-Europe
02/542.62.78
aef@aef-europe.be
www.erasmusplus-fr.be



Pour l'enseignement supérieur

Erasmus+ vise à moderniser l'enseignement supérieur dans toute l'Europe. Il permet aux étudiants et au personnel des établissements de développer leurs compétences et d'améliorer leurs perspectives d'emploi. Il prévoit le partage de bonnes pratiques entre institutions d'enseignement supérieur et entreprises.



Action clé 1

Mobilités à des fins d'apprentissage et de formation

Les mobilités d'études, de formation et d'apprentissage sont renforcées en vue d'améliorer les compétences et l'employabilité surtout des jeunes mais aussi des enseignants, des formateurs, des éducateurs et des travailleurs du secteur jeunesse.

POUR LES ETUDIANTS

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer une période d'étude à l'étranger dans une université partenaire une fois par cycle d'étude (3-12 mois). Les stages sont aussi envisagés.

Les étudiants peuvent partir dans une entreprise à l'étranger dès la première année d'étude (Bac 1) jusqu'au doctorat. La période de mobilité doit être comprise entre 2 et 12 mois.

POUR LES ENSEIGNANTS/PERSONNEL

Les enseignants et personnels des établissements supérieurs peuvent bénéficier de missions d'enseignement ou de formations ou d'un séjour combinant les deux activités précédentes.

La durée de la mobilité doit être comprise entre 2 jours et 2 mois.

Tous les établissements d'enseignement supérieur détenteurs d'une charte Erasmus peuvent poser leur candidature. Les projets menés dans le cadre de cette action peuvent avoir une durée de 16 ou 24 mois.



Action clé 2

Partenariats stratégiques

L'innovation et l'échange de bonnes pratiques sont au cœur des partenariats stratégiques. Ces projets de coopération permettent de développer et de transférer des compétences et des pratiques innovantes en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et de soutenir l'esprit d'entreprise et l'innovation. Ces partenariats s'adressent soit à un secteur spécifique soit à plusieurs secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

QUELS SONT LES TYPES D'ACTIVITÉS POSSIBLES ?

- Coopération pour proposer des programmes de master communs dans le cadre de consortiums entre établissements d'enseignement supérieur des pays participants.

- Coopération entre entreprises et établissements d'enseignement supérieur afin de partager des connaissances.

- Collaboration entre institutions d'enseignement supérieur et d'autres organisations en vue de mettre sur pied des projets communs destinés à moderniser des méthodes, matériels et programmes pédagogiques.



Les projets financés par cette action durent entre 24 et 36 mois pour l'enseignement supérieur et sont ouverts à toutes les organisations publiques ou privées actives dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de la jeunesse ou encore issues du secteur socio-économique

Dimension internationale

Credit Mobility

Depuis 2015, Erasmus+ finance des mobilités pour les étudiants et le staff de et vers des pays partenaires en dehors de l'Europe. Les objectifs sont notamment :

- Mettre en avant l'attractivité de l'enseignement supérieur européen.
- Soutenir la mobilité des étudiants et personnels vers ou à partir des pays partenaires du programme.
- Soutenir l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

Ce type de projet est de 16 ou 24 mois et doit être cohérent avec la stratégie d'internationalisation de l'établissement.



PAYS PARTICIPANT AU PROGRAMME ERASMUS+



Les 28 états membres de l'Union européenne



Islande



Norvège



Ancienne République Yougoslave de Macédoine



Turquie



Liechtenstein

